

Image not found or type unknown



Erreur sur le produit vendu au client

Par **laurent31**, le **19/06/2009** à **19:13**

bonjour

je travaille dans une grande surface de bricolage , j'ai vendu a un client 2 climatiseurs pré a poser d'une valeur de 1800 £

MAIS J4AI FAIT UNE ERREUR DE CODE LORS DE LA SAISIT sur ordinateur

et le client est passé en caisse avec un bon pour 2 radiateurs d'un montant de 880 £ , et il ce retrouve avec deux clim , j'ai contacter le client qui ne veut rien savoir, je risque d'etre licencié pour faute grave , quel recours et possible pour que le client rembourse la difference ou restitue une clim en sachant qu'il faudra refaire une facturation .

merci de votre reponse .